

M. COLOVRAY David
12 Rue de Courcelles
75016 PARIS

M. MARTIN Jean
18 Avenue Foch
75008 PARIS

PARIS, le 17 mai 2012

Objet : Demande de rémunération pour un stage

Monsieur MARTIN,

Après l'obtention de ma licence de Géographie mention aménagement en mai 2008, j'ai eu l'honneur d'être acceptée dans votre collectivité pour y effectuer un stage hors cursus. Cette formation pratique représente un réel tremplin pour la poursuite de mes études, puisque j'intègre à la rentrée prochaine le master "Espace, Construction, Environnement" spécialité "Génie urbain et environnement". C'est Monsieur le chef du service de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, qui fut mon maître de stage pendant plus de sept semaines. J'ai pu travailler sur l'opération d'enlèvement et de traitement des véhicules hors d'usage (VHU), participer à des réunions, découvrir le fonctionnement de la Région Réunion, et côtoyer le personnel qualifié qui y travaille. De surcroît, j'ai eu l'occasion de participer, au titre d'hôtesse, à la conférence de "L'Union Européenne et l'Outre-Mer: Stratégies face au changement climatique et à la perte de bio-diversité" qui s'est tenue sur la semaine du 7 au 11 juillet 2008. Cet événement de grande envergure m'a permis de rencontrer des gens représentant plus de 40 pays du monde; en effet, j'ai été amenée à accueillir les invités et à les accompagner afin de représenter au mieux la Région Réunion. C'est en ce sens que j'ai pu développer mon sens du contact et travailler en équipe.

Je souhaite par le biais de cette lettre, vous demander une gratification pour les heures de travail que j'ai pu fournir à votre collectivité. Il est vrai que d'après la loi, seuls les stages de plus de trois mois doivent être rémunérés. Néanmoins je tiens à vous remercier d'avance pour la prise en considération de ma demande. A ce propos, je tiens à vous informer que ma date de fin de stage est fixée au 1er août 2008. Veuillez trouver ci-joint une copie de ma convention de formation.

David COLOVRAY